

C'est aux coupables d'assumer !

La V^e République, habituée à violer en permanence la loi de séparation de 1905, en réservant une place particulière à l'Église catholique qui lui permet d'entretenir et de développer ses propres écoles financées sur fonds publics, va-t-elle aussi lui garantir une « justice particulière » ?

Un crime a saisi d'effroi et indigné par sa gravité et son ampleur. 300 000 mineurs ont été victimes d'agressions sexuelles commises par 2 900 à 3 200 prêtres, diacres ou religieux depuis 1950 ! Des témoignages de victimes ont révélé au grand jour ces agressions commises sur des enfants par des représentants du culte catholique.

Pour sauver l'essentiel, l'Église a pris les devants. Une commission « indépendante » désignée et financée par la Conférence des évêques de France, présidée par un haut fonctionnaire, ancien vice-président du Conseil d'État, a publié le rapport Sauvé (du nom de son président). Ce rapport ne peut masquer l'ampleur de l'abomination de ces crimes innommables trouvés dans les archives de l'Église de France. Et la réalité est sans doute au-delà des chiffres annoncés.

Le président Macron, prompt à réparer le « *lien abîmé entre l'Église et l'État* », salue « *l'esprit de responsabilité de l'Église* » et l'invite à poursuivre « *dans la lucidité et l'apaisement* ». Il diligente son Premier Ministre, Jean Castex, à Rome. Le pape en profite pour réaffirmer : « *L'Église ne changera pas son dogme.* » Il appuie depuis Rome l'arrogance du président de la Conférence des évêques, Éric de Moulins-Beaufort, qui, au lendemain de la publication du rapport Sauvé, avait déclaré : « *Le secret de la confession est supérieur aux lois de la République.* » C'est au nom de cette loi du silence que le crime a été camouflé et couvert pendant des décennies par l'institution.

À Rome comme à Paris, l'Église revendique d'être au-dessus des lois.

Que répond le Premier ministre de la V^e République ? Il est « *touché par le contact direct et chaleureux de François* », se félicite que « *l'esprit de concorde l'emporte sur la tentation de la rupture* ».

Alors que la population, les parents sont sous le choc de l'ampleur du forfait commis pendant des décennies, pour Jean Castex, « *les Français attendent, de cette institution séculaire, protection, bienveillance et exemplarité...* ». L'Église pousse l'avantage. Elle propose « un fonds d'indemnisation des victimes, financé par l'État » ! (*La Vie catholique*, 5 octobre). Quelle honte ! Après avoir couvert ce forfait, l'Église a l'audace de demander que ce soient les fonds publics qui indemnisent ses victimes.

Quant à la V^e République, elle confirme le caractère anti laïque qui est le sien depuis son origine.

Nous, soussignés, exigeons :

- **Les criminels, quels qu'ils soient, doivent répondre de leurs actes, tout autant que la hiérarchie qui les a protégés, ils doivent être jugés selon les lois de la République !**
- **C'est à la justice de la République de décider qui sont les coupables et du montant des indemnisations des victimes, bien que, chacun le sait, aucune indemnisation n'effacera l'abomination et les dégâts causés.**
- **L'Église est fautive, sa hiérarchie est complice. C'est à l'Église d'assumer ses actes et d'indemniser les victimes ! La loi doit l'y contraindre.**
- **L'Église, séparée de l'État, relève, en matière judiciaire, des lois de la République et d'aucune autre. La République ne saurait tolérer aucun régime d'exception.**
- **En 1905, la loi a imposé la séparation des Églises et de l'État. Il est grand temps de revenir à ce principe démocratique. Arrêt du financement de l'Église catholique par l'État.**

Je m'associe publiquement à cet appel

Nom, prénom :.....
.....

Qualité sous laquelle doit apparaître ma signature :.....
.....

Coordonnées (mail, téléphone, adresse) :.....
.....
.....
.....

*Cet appel est à l'initiative de la revue **Laïcité ! & pensée libre***

**Pour tout contact : Alain Visseq, 107 ter, rue d'Alger 34130 Mauguio
Mail : alain.visseq@orange.fr**